

La S. Congrégation préposée aux Indulgences et aux Saintes Reliques, usant des Facultés qui lui ont été accordées spécialement par N. S. P. le pape Léon XIII, a daigné accorder aux Fidèles qui graviront la dite Scala Sancta à genoux, ayant au moins le cœur contrit et priant ou méditant pieusement sur la Passion de Notre-Seigneur Jésus-Christ, une indulgence de *trois cent jours* pour chaque degré. Le présent indult vaudra à perpétuité sans qu'il soit besoin d'expédition de Bref et nonobstant aucune chose contraire.

(L + S)

(Signé) FR. IGNATIUS Card. PERSICO Pref.

ALEXANDER Archiepis. NICOP., Secret.

Donné à Rome à la Secrétairerie de la dite Congrégation, le 13 novembre 1893.

Saint Antoine

Le pain des pauvres

LE passais, dit un écrivain, il y a trois semaines, à Bordeaux ; là dans un ancien théâtre, devenu un monastère, je vis la chose la plus curieuse du monde.

Dans la chapelle, un autel avec la statue de saint Antoine de Padoue, un tronc, puis un autre tronc.

— Encore pour des quêtes, allez-vous dire ?

— Attendez. La chapelle ne se désemplissait pas ; jeunes, vieux, hommes, femmes, riches, pauvres, magistrats et officiers défilaient et, après une courte prière, mettaient un bout de papier ou une lettre soit dans un tronc, soit dans l'autre.

Vous jugez si j'étais intrigué.

Un homme m'expliqua l'affaire.

— Dans le tronc de droite, on dépose les demandes.

— Quelles demandes ?

— Tout ce dont on peut avoir besoin : grâces spirituelles, biens temporels, guérisons, toutes les bonnes choses possibles, et la demande est accompagnée d'une promesse de pain pour les pauvres. Par exemple, « Bon saint Antoine, si vous m'accordez la guérison de mon père, je vous promets 20 sous, ou 10 francs, ou dix sous de pain pour les pauvres.

— Et dans l'autre tronc, qu'est-ce qu'on met ?

— Eh bien ! on paye sa dette ; quand la grâce est obtenue on